



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - Rue Daubenton - Déclassement du domaine public - Engagement des formalités administratives préalables

La Ville de Dijon souhaite la construction d'une résidence Sociale Jeunes Actifs de 113 logements située sur un tènement foncier rue Daubenton.

L'emprise foncière nécessaire à la construction de ce programme est composée de six parcelles d'une superficie totale de 1 914 m² et comprend d'une part, une zone de stationnement public métropolitain et d'autre part, des terrains non aménagés appartenant à la Ville de Dijon.

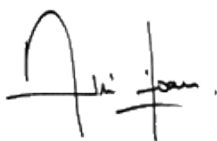
Dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale de l'habitat et des actions menées en faveur du logement social, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain de l'emprise nécessaire à la réalisation de cette résidence, représentant une superficie d'environ 610 m², telle que matérialisée sur le plan annexé, étant ici précisé que le bâtiment projeté sera implanté dans l'alignement du bâtiment voisin afin de garantir une cohérence urbaine sur l'axe Daubenton.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'engager** les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain de l'emprise actuellement à usage de parking, représentant une superficie d'environ 610 m², telle que matérialisée sur le plan annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

